

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Février

UN JUGEMENT

L'arrêt qui vient d'être rendu dans l'affaire du Panama par la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris ne peut, au point de vue juridique, soulever aucun commentaire. La haute juridiction qui l'a rendu ne saurait à aucun degré être suspectée ; elle offrait à la cause des accusés comme à la stricte sauvegarde du droit et de la loi, les plus précieuses garanties ; non seulement la chambre des mises en accusation est composée de conseillers à la cour d'appel qui, tous, sont juristes éminents, mais encore elle s'était adjoint, pour la circonstance, la chambre des appels correctionnels qui a pour mission de statuer en dernier ressort dans les affaires les plus délicates ; les deux chambres, pour ce cas spécial, formaient une chambre unique qui ne comptait ainsi pas moins de deux présidents et de quatorze conseillers à la première cour de France. On voit dès lors combien il serait difficile d'élever le moindre doute sur la haute impartialité et sur la compétence d'un semblable tribunal. L'arrêt qu'il a rendu en ce qui concerne les non-lieu, est souverain et définitif.

Ajouterons-nous que cet arrêt, qu'on aurait désiré plus complet encore, ne peut manquer d'être accueilli avec une vive satisfaction par l'opinion. Pour notre part, nous ne saurions trop féliciter ceux des membres du Parlement dont l'innocence est reconnue, mais, même en les félicitant, nous les plaignons, car comment pourrions-nous oublier les dures et cruelles épreuves qu'ils viennent de subir ? Ainsi que le dit avec raison un de nos confrères : « des hommes d'un mérite insigne, portant des noms honorés, ont été désignés, sans preuves solides, sur de simples indices, à l'opinion excitée et à la colère aveugle des foules. Depuis six semaines, ces vétérans de la politique se sont vu traîner dans la fange, inconsidé-

rément remuée, à la suite d'un coup de théâtre que rien ne nécessitait alors et que rien n'excuse plus aujourd'hui.

Ce n'est pas la première fois, ce n'est peut-être pas la dernière, que nous assistons à un tel spectacle, mais combien a-t-il été douloureux et lamentable !

Qui pourrait oublier — *sunt lacrimae rerum* — l'impression poignante ressentie à la Chambre et plus encore peut-être au Sénat, lorsqu'éclata, comme une sorte de bombe infernale, la demande en autorisation de poursuites contre dix membres du Parlement ? Qui oubliera ce morne silence, cette stupeur, ces poignées de main navrantes échangées dans les couloirs et jusqu'au pied de la tribune, comme s'il s'agissait d'un deuil suprême pour le Parlement, pour la République et pour la France ? Les adversaires mêmes de ces hommes si impitoyablement réclamés par le gouvernement au nom de la justice, ne pouvaient se défendre d'un mouvement de commisération et nous entendons encore un vétérans de la droite, M. de Kerdrel, exprimant à la tribune du Sénat, à ces membres de la gauche, sa douloureuse sympathie.

Il fallait donc qu'ils fussent dix fois, cent fois criminels, et que leur culpabilité fût certaine pour qu'à la veille de la clôture de la session, sans perdre une heure ni même un quart d'heure, on vint ainsi les arracher aux bancs qu'ils occupaient, avec honneur cependant, depuis tant d'années.

Allaient ils donc s'enfuir, ces députés et ces sénateurs connus de tous par leur éloquence et par leurs services, et jusqu'à ces ministres qui, hier encore, délibéraient à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot et dont l'un avait ramené, en décembre 1887, dans son coupé, au sortir du congrès de Versailles, le nouveau chef de l'État ?

Alors aussi il s'était passé de dramatiques incidents. Qui peut dire quel sera sur eux le jugement de l'impartiale histoire ?

Les preuves n'existaient pas, et l'on a traité ces hommes, ces vieillards, avec une cruauté sans nom !

laïe exercerait sur moi ses charmes magiques... Oriane ? divine Oriane ! est-ce vous ou seulement votre ombre ?

— C'est bien moi, cher et infortuné chevalier, répondit une voix languissante. C'est moi, votre Céline bien-aimée ! qui viens jusque dans cet affreux cachot vous apporter consolation et espoir.

— Il serait possible ! dit le chevalier en se levant tout à fait de sa couchette, sur laquelle il s'était jeté sans se déshabiller. Le ciel propice à nos amours vous a-t-il rendu invisible, ô ma Céline, pour vous permettre de pénétrer en ces lieux malgré les féroces gardiens, et peut-être les monstres et les dragons qui y veillent.

— Ces monstres et ses dragons sont au service du tyran mon frère.

— Milladious ! que dites-vous-là ? C'est le bailli de Magdebourg qui nous a fait enfermer dans cette tour.

— Mon frère c'est le bailli.

— Ce grand blond fadasse ?...

— Hélas ! oui, cher et tendre cœur.

— Vous êtes la sœur du bailli.

— Céline Melchior est mon nom.

L'ambitieux Gascon tombait du haut de ses rêves. Quoi ! sa princesse n'était plus que la sœur d'un obscur bourgeois, d'un bailli de ville.

Son premier mouvement faillit lui faire repousser loin de lui, avec une indignation superbe, cette fausse Oriane qui avait surpris son cœur.

L'aspect du cachot, en le rappelant à sa triste situation et à celle de ses amis, fit surgir dans son esprit une pensée plus habile. Il résolut de profiter de la passion sentimentale de l'Allemande

Pourra-t-on jamais assez regretter que l'on ait agi, en une circonstance aussi grave, avec une légèreté aussi inconsidérée, nous dirions volontiers aussi coupable ?

On ne fait point de telles choses.

Nous élevons cependant même au-dessus de ces douleurs publiques et privées, nous voudrions que ce triste incident renfermât pour les pouvoirs publics une leçon qui ne serait pas perdue. L'heure ne serait-elle pas enfin venue de mettre fin aux macabres palinodies que n'a cessé de nous offrir une commission d'enquête qui, par ses actes, discréditée à la fois le Parlement qu'elle transforme en auxiliaire de la police secrète et la justice dont elle semble mettre en suspicion constante l'indépendance et l'impartialité ?

Oui, l'heure est arrivée de faire rentrer dans l'ordre ce qui n'y est plus et ce qui doit y être.

Le gouvernement doit parler avec autorité et, malgré toutes les vaines clameurs des délateurs patentés qui ont déjà fait tant de mal, le Parlement doit agir avec résolution.

Nous faisons appel à la majorité républicaine. Il est temps de mettre un terme à la confusion des pouvoirs et aux tristesses de la Patrie.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A la Chambre

Plusieurs députés demandent un jour de congé par mois pour les facteurs ruraux. Cet amendement dû à M. Le Hérissey est adopté à l'unanimité.

Mgr d'Hulst et M. Deloncle demandent la fermeture de la poste le dimanche, l'amendement est repoussé.

La fin de la séance est occupée par des discussions sur les facteurs de Paris ; la vignette des timbres-poste, les paquebots transatlantiques.

Les condamnés du Panama

Voici les condamnations prononcées dans l'affaire du Panama, à l'audience tenue jeudi par la

première chambre de la Cour, sous la présidence de M. Périer, premier président :

MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, chacun, cinq ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

MM. Fontanes et Cottu, chacun, deux ans de prison et 3,000 francs d'amende.

M. Eiffel, deux ans de prison et 20,000 francs d'amende.

Le procès de Panama

Les accusés du procès en corruption du Panama, ont été convoqués, jeudi, au Palais de Justice, pour les formalités d'usage, notamment la signification de l'acte d'accusation.

Le *Figaro* publie ce document qui ne contient aucun fait nouveau.

On croit que le procès viendra dans les premiers jours de mars.

CHRONIQUE LOCALE

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le jour du Mardi gras.

M. BÉRAL

Nous lisons dans *l'Événement* :

Des cinq sénateurs pour lesquels le procureur général avait réclamé la suspension de l'immunité parlementaire, M. Béral seul reste poursuivi. Nous l'avons vu hier, dans le modeste appartement qu'il occupe, avec son fils au quatrième étage de la rue Boursault. Physionomie d'homme très aimable avec ses cheveux grisonnants sous sa toque noire, M. Béral se montre très affecté de l'arrêt qui vient de rendre la chambre des mises en accusation. Il n'avait pas, dit-il, besoin d'être corrompu pour une somme d'argent, dévoué qu'il était dès longtemps à l'entreprise du Panama.

« — Il eût mieux valu, nous dit-il, — et ce n'est pas pour moi, Dieu merci, que je parle — il eût mieux valu, pour la France, que cette malheureuse affaire ne fût pas soulevée, et l'on ne comprendra pas le bruit qu'on s'est efforcé de faire autour d'elle, quand on saura que de tous les membres du Parlement qu'on devait poursuivre, il n'y en a que trois ou quatre, comme moi de poursuivis.

« Je ne crains pas la cour d'assises, et je m'y présenterai le front haut, la conscience nette. Je ne me pourvoierai pas en cassation ; j'ai hâte d'aller devant le Jury qui rendra son verdict, et devant l'opinion publique qui jugera en dernier ressort. »

ner, mais de les rendre à la liberté.

Il est vrai que le bourgmestre paraissait avoir pris cette affaire fort à cœur, il prétendait, avec son air patelin et tout mielleux, qu'il était nécessaire de donner un exemple de sévérité à ces aventuriers étrangers, trop licencieux pour la plupart, qui traversaient le pays.

Or, il fallait que le bailli eût l'air de se livrer à une instruction longue et minutieuse afin d'avoir le droit de déclarer à la fin qu'ayant bien approfondi la chose, il ne pouvait, en conscience, condamner des gens qui n'avaient tué le batelier qu'en cas de légitime défense.

Les prisonniers devaient donc prendre patience et ne point s'affliger d'une longue détention qui tournerait à leur avantage. Ou leur adoucirait du reste autant que possible les rigueurs de la captivité.

Marcel, Michel et Gargantua s'étaient éveillés et écoutaient en silence.

Quand la sœur du bailli, à l'apparence si sentimentale, prit congé de son adoré chevalier, on la remercia de son intervention venue si à propos pour tirer d'inquiétude les captifs.

Elle quitta le cabanon, non sans jeter encore sur son amadis grisonnant un long et tendre regard.

Tout se passa heureusement comme l'avait promis Céline. Seulement la détention dura plus d'un mois.

Dès le lendemain, lorsque le bailli Melchior se présenta, il se montra d'une humeur toute différente de celle qu'il avait affectée à l'Hôtel-de-Ville devant le bourgmestre.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 134

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

VII

LE BATELIER ET LA PROMENADE DU BOUC

Il revoyait devant lui Matteo Ruffio, l'aimable bourreau du duc de Savoie, prendre sa revanche et le pendre bel et bien.

Michel seul goûtait un véritable sommeil. Le calviniste de Pailbat avait recommandé son âme au Seigneur avant de s'endormir.

— Ah ! der Teufel ! fit tout à coup le reître d'une voix étranglée, comme s'il eût senti la corde de chanvre lui serrer déjà le cou.

Le Gascon, qui venait de s'assoupir à la fin, en fut réveillé en sursaut. Il se mit sur son séant... mais tout aussitôt il referma les yeux comme ébloui.

Un rayon de lumière venait de le frapper en plein visage.

— Ciel ! s'écria-t-il en étendant les mains ! est-ce une illusion de mes sens ! L'enchanteur Arca-

On lit dans le Figaro :

M. Béral, sénateur du Lot, est le seul des membres de la Chambre haute qui reste actuellement poursuivi. Nous n'avons pu le rencontrer, hier, à son domicile, rue Boursault, aux Bati-gnoles.

Mais un entretien avec M. Béral nous aurait-il fourni un élément quelconque d'appréciation ? Bien moins, assurément que la seule inspection rapide du petit vestibule de son appartement. Là, pas de faux luxe ; un vieux bahut régional avec, au mur, quelques faïences anciennes. Cela sent la petite vie très simple.

Nous avons été sorti de là avec une singulière impression : M. Béral ne serait-il pas le bouc émissaire sacrifié au salut de plus gros personnages ?

Ponts et chaussées

Par décision à dater du 1^{er} janvier, M. Caillassou, conducteur des ponts et chaussées de 2^e classe, attaché dans le département du Lot au service d'études et de construction des chemins de fer, est nommé dans la Dordogne au service de la ligne de Nontron à Sarlat.

M. Bartholomé, agent temporaire, attaché au service d'études des chemins de fer, dans le Lot, est nommé en la même qualité dans la Dordogne.

Les emplois occupés par ces messieurs dans notre département sont supprimés.

M. Kelsen

39 candidats s'étaient présentés au concours pour l'obtention du poste de chef de musique de la garde républicaine.

Dès la première heure, 34 compositions ont été éliminées et le jury a choisi le titulaire parmi les cinq autres, au nombre desquelles, nous le constatons avec plaisir, se trouvait celle de M. Kelsen, chef de musique du 7^e de ligne.

C'est M. Gabriel Parès, chef de musique des équipages de la flotte, à Toulon, qui a été désigné comme chef de musique de la garde républicaine.

Le Bal du Cercle de l'Union

Lorsque une conversation ou un article débutent par quelques considérations qui paraissent étrangères au sujet traité, les auditeurs ou les lecteurs s'écrient invariablement : « Passons au déluge ! » C'est la formule sacro-sainte. Néanmoins, le chroniqueur se trouve parfois dans la nécessité de remonter un peu haut, en fait de chronologie, surtout lorsque le respect de l'opinion publique le porte, comme elle, à procéder par comparaisons. C'est ainsi que pour parler du bal que le Cercle de l'Union a offert mercredi à l'élite de la population cadurcienne (et même extra-cadurcienne, soit dit à l'éloge des organisateurs), on est obligé de se reporter à de nombreuses années en arrière. En effet, c'est un fait sur lequel tout le monde est d'accord, que depuis bien longtemps on n'avait vu à Cahors une plus belle soirée. Il n'eut pu, d'ailleurs, en être autrement ; les commissaires de la fête avaient dû déployer une activité et un dévouement au-dessus de tout éloge pour obtenir un tel résultat. Les salons étaient non seulement ornés avec un goût parfait, de même que l'escalier et le péristyle du théâtre, mais encore complètement remis à neuf. L'orchestre avait été choisi parmi les meilleurs musiciens de la ville, et le buffet était servi d'une façon irréprochable. Mais aucun des ornements extérieurs ne paraît et n'animait les salles de danse mieux que les nombreuses et gracieuses invitées qui rivalisaient de beauté, de grâce et de toilettes. Aussi, le bal de mercredi a-t-il eu un entrain sans pareil, et les danses se sont-elles succédées sans interruption jusqu'à sept heures du matin.

Par une heureuse inspiration, les organisateurs avaient réservé une des salles du café de la Comédie, disposée à cet effet, aux amateurs du tapis vert ; cette précaution leur avait permis de consacrer à la danse tous les salons, à l'exception de celui dans lequel le buffet avait été installé. Les nombreux couples qui se sont formés dès les premiers accords de l'orchestre, ont donc eu la place de tourbillonner dans les contre-danses ou de se disposer pour les quadrilles.

Une attention à signaler encore avec éloge : les pauvres ont été loin d'être oubliés, car vers le milieu de la soirée des quêtes ont été faites qui ont donné la somme d'environ 400 fr. C'est donc, non-seulement au nom des heureux de ce monde, mais aussi au nom des déshérités de la fortune, que nous adressons nos remerciements et nos félicitations aux membres du Cercle de l'Union pour leur brillante soirée, qui a obtenu un succès aussi complet que mérité.

M. HEYC.

Bal des Commerçants

Ce soir à lieu, à l'Hôtel de Ville, le Bal du Commerce et de l'Industrie. Les souscriptions abondent, et la fête promet d'être brillante. Plus de 500 cartes sont placées.

Listes de souscription

Marquès, avocat ; Bramel Louis ; Combes professeur de musique ; Jubin, entrepreneur ; Martin, avocat ; Izarn, ancien président du tribunal

civil ; Conduché fils, plâtrier ; Estrabaut, substitut ; D'Armagnac Bernard ; Brunet, professeur au lycée ; Pagès du Port ; Mme Gustave Pagès du Port ; Lescale ; Valat, docteur médecin ; Salgues, ferblantier ; Auricoste, négociant en vins ; d'Artus de Poussoy ; Salanié, négociant ; Baudel, pêcheur ; Devès, expert des tabacs ; Vigouroux, pharmacien ; de Maynard, agent d'assurances ; Rollin, professeur ; Pézet, tanneur ; Lalo, expert des tabacs ; Bouton, lieutenant ; Un anonyme ; Guieu, chirurgien major ; Lescale, rentier ; Baudet, lieutenant ; Carayon, notaire ; Ray, député ; Talou, député ; Combarieu, général ; Delamarre, colonel ; Poux Laville, sous-préfet à Figeac ; Roussel, conseiller d'Etat ; François Roussel, conseiller municipal ; Lartigue, rentier ; Gélis, docteur médecin ; Pigot-Guyot, directeur du théâtre ; Talou, Jules ; Rulhe, négociant à Toulouse ; Miquel, minotier à Caussade ; Castagné Louis, avocat ; Ladevèze, bazar du Lot ; Lestrade, charcutier ; Fournié, notaire ; Griffoul, négociant ; Loygues, représentant de commerce.

M. Costes, maire ; M. Gleyse, ancien magistrat ; Lescale, notaire ; M. Pagès Dupont ; M. Trubert, fils ; Bès Gustave ; Laparra, Conseiller de Préfecture ; Ferrando, brasseur ; Garrigues, négociant ; Caussanel Félix négociant ; Ami des pauvres ; Ami des pauvres ; Ernest Talou, sous-préfet ; De Sauniès, directeur des contributions indirectes ; Gaëtano Palme ; Andlaner, directeur des tabacs ; Jacques, sous-inspecteur des tabacs ; Roques, entreposeur des tabacs ; Pouyte, contrôleur principal ; Layton, imprimeur ; Feyret, pharmacien ; Couailhac, négociant ; Rodolosse, architecte ; Aladel, boulanger ; Soulié, ferblantier ; Blanc, frères marchands de fer ; Mles La-combe, mercières ; Depyre, ferblantier ; Monlauzun, directeur de la société générale ; Maury, négociant ; Larrive aîné, négociant ; Belvals cercle de l'Union ; Delprier, imprimeur ; M. Berget, ingénieur en chef ; Joseph Blanc, percepteur surnuméraire ; Hugon, boulanger ; Crabol, limonadier ; Iches, contrôleur.

Instruction primaire

Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 6 février 1893, Mademoiselle Mugistrot, institutrice titulaire à Autoire, est nommée institutrice à Frayssinhes.

* * *

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 8 février, mademoiselle Estival, institutrice stagiaire, chargée de la direction de l'école de Frayssinhes, est appelée en la même qualité à Autoire.

Les Epaulettes

Le général Loizillon vient de prendre une décision qui va soulever bien des mécontentements parmi les officiers peu fortunés et l'immense majorité des officiers de territoriale et de réserve. Le dolman et la vareuse ont vécu, nous voyons de nouveau apparaître la tunique et les coûteuses épaulettes.

Voici les principaux passages de la décision ministérielle :

La tenue des officiers et des adjudants d'infanterie comporte actuellement le dolman et la vareuse.

L'usage de deux vêtements différents est onéreux et occasionne un manque d'uniformité pour la tenue dans les prises d'armes.

En conséquence, après avoir pris l'avis du comité technique de l'infanterie et à la suite des rapports qui m'ont été adressés à ce sujet par MM. les inspecteurs généraux d'infanterie, j'ai décidé le remplacement de ces deux effets par un seul vêtement, la tunique ample, qui offre les avantages de la vareuse et permet de relever la grande tenue par le port de l'épaulette, qui a été de tout temps l'insigne préféré de l'armée française.

En outre, l'adoption d'un modèle unique de vêtement permettra aux officiers de partir en campagne, comme la troupe, avec leur meilleur effet.

Dans le but de ménager les intérêts des officiers et des adjudants, j'ai toutefois arrêté les dispositions suivantes :

On ne fera usage des épaulettes que pour la grande tenue ; elles ne seront pas portées sous la capote lorsque cet effet sera prescrit pour les prises d'armes.

Le port de la tunique ne sera exigé pour la grande tenue qu'à partir du 1^{er} janvier 1894. Dans les autres tenues les officiers seront autorisés à faire l'usage indifféremment du dolman et de la vareuse, dans les conditions actuelles, jusqu'au 1^{er} janvier 1896.

L'épaulette ressuscitée et la contre-épaulette sont celles que nous avons connues et que portent encore certains corps. Toutes les troupes d'infanterie les reçoivent, sauf les zouaves et les tirailleurs. Le sous-lieutenant aura l'épaulette sur l'épaule droite, la contre-épaulette à gauche ; le lieutenant aura, au contraire, l'épaulette à gauche ; le capitaine aura deux épaulettes : le chef de bataillon portera à gauche une épaulette à torsades — vulgairement graine d'épinard ; le lieutenant-colonel en aura deux, mais en deux métaux : or et argent, tandis que celles du colonel seront d'un métal unique. Enfin, les chefs de musique reçoivent la contre-épaulette et les adjudants, des épaulettes et contre-épaulettes sem-

blables à celles des sous-lieutenants, mais d'un métal différent, une raie en soie garance tissée dans le galon achevant de distinguer l'adjudant de l'officier.

Les inspecteurs du travail

La date du concours ouvert pour l'emploi d'inspecteur départemental stagiaire du travail dans l'industrie, est reportée au lundi 8 mai 1893.

Un Concert à Puy-l'Evêque

On nous écrit de Puy-l'Evêque. Vous auriez tort de croire que vous êtes les seuls à vous esbaudir. A Cahors vous dansez au nom de la Charité, ici nous chantons. Un superbe Concert réunissait jeudi soir l'élite de notre population. La Commission avait tout fait pour organiser cette soirée musicale, elle y a pleinement réussi.

Ce que la soirée a produit de recette nous ne pouvons le dire ; mais ce dont nous sommes certains, c'est que chacun y a pris sa part de vif plaisir et voudrait voir se renouveler souvent de si agréables distractions, fort rares ici.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 23 janvier 1893

Présidence de M. Greil, Doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 15 janvier, rappelant que la 17^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu du 4 au 7 avril prochain. — Les manuscrits devront parvenir à la direction des Beaux-Arts avant le 1^{er} février. — Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront être adressées avant le 25 février au soir, terme de rigueur.

M. Girma donne lecture d'une lettre de M. Malinowski, remerciant ses collègues de l'avoir nommé président honoraire, et faisant connaître que le traitement de la vigne par le bitume a été préconisé le 9 janvier dernier par M. de Mély, à l'Académie des sciences. M. Malinowski estime que ce fait n'est pas indifférent au département du Lot, étant donné que la montagne de Capdenac (Lot) contient de grandes couches de schistes bitumeux.

M. Caminade donne lecture d'une intéressante nouvelle historique intitulée : *Une conférence au Louvre, au commencement du grand siècle.*

M. Greil continue la lecture du *Livre de comptes d'un chanoine de Cahors en 1748*, — Il s'arrête au 1^{er} février 1749.

Le Président,

L. GREIL.

Le Secrétaire,

Joseph BLANC.

MAIRIE DE TOULOUSE

Grand Concours International de Toulouse

Pour couronner dignement les fêtes qui seront données, cette année à Toulouse, par la Fédération des sociétés de gymnastique de France, la Municipalité de cette Ville organise pour les 27 et 28 mai prochain un Grand concours international d'orphéons, de musiques d'harmonie, de fanfares, de quatuors, d'estudiantinas et de trompes de chasse, sous la présidence de MM. Deffès, Salvaire et Jean Paul Vidal, compositeurs, grands prix de Rome.

Le règlement de ce concours, actuellement à l'impression, sera prochainement adressé aux sociétés qui en feront la demande par écrit à M. le Maire de Toulouse, (Bureau des Beaux-Arts et de l'Instruction publique).

Des prix exceptionnels seront décernés aux sociétés qui feront preuve d'un mérite réel.

Tribunal correctionnel de Cahors

A l'audience du 9 février, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

25 fr. d'amende, pour délit de chasse, à Jean Lacavalerie, âgé de 27 ans, domestique à Flores-sas.

16 fr. d'amende, pour outrage à la gendarmerie, à Pierre Lugan, âgé de 32 ans, limonadier à Luzech. Cette condamnation est l'épilogue d'un incident survenu, le jour du tirage au sort, entre le délinquant et les conscripts du canton de Luzech.

1 mois de prison, pour vol d'un chaudron, au sieur Antoine Andrieu, âgé de 51 ans, propriétaire à Arcambal.

2 jours de prison, pour vol de bois, à chacun des nommés Paul Pignères, âgé de 46 ans, scieur de long ; Sophie Pressot, épouse Gary, âgée de 32 ans, et Marie Labroue, épouse Costes, âgée de 34 ans, ménagères, tous domiciliés à Puy-l'Evêque. La femme Labroue a bénéficié de la loi Bérenger.

5 jours de prison et 5 fr. 30 centimes d'amende, pour délit forestier, à Jean-Jules Bonal, âgé de 34 ans, cultivateur à Albas.

4 mois de prison, pour vol de marchandises, à Paul Jardel, âgé de 26 ans, cordonnier à Cahors.

FÊTES DU CARNAVAL 1893

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les BILLETS D'Aller et Retour à prix réduits, prévus

par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (11, 12, 13 et 14 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (15 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Port-de-Gagnac

Lundi matin, une pierre pesant environ 5 kilos a été déposée sur un rail à 1500 mètres de la station de Port-de-Gagnac, à la sortie d'une tranchée et aux abords d'un remblai. Le train parti d'Aurillac à 9 h. 50 et passant à Port-de-Gagnac à 11 h. 15 a rencontré l'obstacle et l'a projeté en avant, sur la voie. Aucun voyageur ne s'est aperçu du danger qu'il venait de courir.

Ce n'est que le soir, vers 4 h., qu'un surveillant s'aperçut de la nouvelle tentative criminelle qui avait été perpétrée heureusement sans succès. L'employé ramassa la pierre et courut prévenir ses chefs qui se livrèrent aussitôt à une enquête minutieuse.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 12 FÉVRIER 1893

de 3 à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Le Pilote (pas redoublé)	Sellenick.
Si J'étais Roi (ouverture)	Adam.
El Gitanillo (fandango)	Kelsen.
Fra-Diavolo (fantaisie)	Auber.
Polka du Rouet	L. Chic.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 au 11 février 1893

Naissances

Soulié Marie, rue de l'Université, 11.
Alazard Juliette, rue St-Barbe, 12.
Blanc Lucien, faubourg Cabazit.
Maratuech Jules, rue Lastué, 18.

Mariages

Cazes André-Jules, négociant, et Bordes Marthe, sans profession.
Mabon Louis, capitaine au 153^e d'infanterie, et Cocula Henriette.
Gras Ussert, adjudant d'artillerie, et Gousset Marie, modiste.
Julbia Jean, notaire, et Alazard Louise.
Blanc Jean, cultivateur, et Gaven Victorine.
Deb-lmas Etienne, instituteur, et Breil Marie-Joséphine, employée des Postes et Télégraphes.

Décès

Andrieu Antoine, prêtre en retraite, 73 ans, rue Clément-Marot.
Mary Baptiste, propriétaire, 75 ans, rue du Lycée, 42.
Soulié Marie, 7 jours (Hospice.)

VITICULTURE

Traitement des vignes phylloxérées par le pétrole

Dans sa séance du 9 janvier, l'Académie des sciences a entendu une lecture de M. Mély sur le traitement des vignes phylloxérées par le pétrole.

En avril dernier, M. Mély signalait à l'attention de l'Académie un remède contre la maladie de la vigne, employé depuis la plus haute antiquité et dont on retrouve l'indication dans un grand nombre d'auteurs grecs et latins. Déjà, au quatrième siècle avant Jésus-Christ, Théophraste, le merveilleux physiologue et naturaliste grec, préconisait, dans son *Livre des Pierres*, l'emploi de l'*ampelitis*, terre bitumineuse dont la composition est malaisée à définir, comme le meilleur et le plus sûr moyen de guérison des vignes malades.

Ce remède vulgarisé surtout par Strabon, le géographe, fut employé sans interruption jusqu'au moyen âge, ainsi que le prouvent des passages très explicites de Caton l'Ancien, de Dioscoride, de Gallien, etc. M. Mély a eu l'idée de reprendre en le perfectionnant ce procédé de traitement, très usité chez les anciens. Autour des ceps de vigne phylloxérées, il dispose dans une cuvette circulaire, de la *tourbe imbibée de 40 0/0* de pétrole.

Les résultats qu'il a obtenus ainsi depuis un an et qu'il communique aujourd'hui à l'Académie sont des plus probants. Les vignes phylloxérées traitées de la sorte sont dans un état de vigueur remarquable ; on peut en juger par un sarment de 3 m. 50 de longueur cueilli sur un cep phylloxéré que M. Mély soumet à l'Académie.

Non seulement le pétrole employé ne nuit pas à la végétation de la plante, mais il favorise le rendement des ceps, tant au point de la qualité que de la quantité de la récolte.

En terminant, M. Mély émet le vœu que des expériences analogues aux siennes soient instituées dans un grand nombre de vignobles phylloxérés. On pourra ainsi se rendre compte de l'efficacité du traitement, nullement douteux pour lui, et l'on pourra surtout arriver à une évaluation exacte de la quantité de pétrole que peut supporter la vigne.

Un héros inconnu

Ce n'est point sans un légitime orgueil, que nous relisons la grande épopée militaire de la France (1792-1815), certain d'y retrouver à chaque page, quelque haut fait d'un enfant du Quercy.

Nous venons de parcourir dans ses Mémoires récemment publiés, la brillante carrière de Jean-Pierre Dellard, né à Cahors, d'une humble famille de cultivateurs, et qui arriva général, en passant par tous les champs de bataille, où il laissa la trace d'un courage indomptable, d'une audace inouïe.

Le passage de la Lintz notamment, — à la tête des nageurs de la 36^e demi-brigade, le 3 vendémiaire an VIII, — qui eut une si sérieuse influence sur le succès de la bataille de Zurich, est une de ces merveilles de bravoure, qui restent la gloire éternelle d'un corps de troupe, et sont devenus classiques.

Nous le relatons d'autant plus volontiers, qu'en même temps que le cadurcien Dellard alors adjudant-major, un autre de nos compatriotes, l'adjudant sous-officier Bergon, s'y comporta en héros :

Laissons parler le major Dellard :

« Nous devons, le lendemain matin, livrer bataille aux Autrichiens sur toute la ligne.

Je me rendis donc le soir avec les nageurs au village du Bilten, situé à trois quarts de lieue du point de passage où, en attendant l'heure fixée, mes hommes se déshabillèrent et s'armèrent de la manière dont je l'avais prescrit, c'est-à-dire la lance sur l'épaule gauche, le sabre au côté gauche, et le pistolet sur la tête avec un paquet de cartouches, le tout maintenu par un mouchoir noué sous le menton. Chacune de ces armes avait sa destination particulière : le sabre, qu'on devait porter à la bouche en nageant, devait servir en arrivant, contre les factionnaires ; la lance était réservée pour la mêlée et le pistolet pour mettre l'épouvante à la faveur des ténèbres. J'avais dix tambours et quatre trompettes du 10^e de chasseurs qui ne devaient pas peu contribuer à porter le désordre et la confusion dans les rangs ennemis.

À minuit, je fis distribuer de l'eau-de-vie ; le froid assez piquant qu'il faisait la rendait nécessaire. La rivière, d'ailleurs s'était grossie par la fonte des neiges et les nombreux fossés qu'on trouvait dans les marais étaient inondés. Il devenait donc urgent, non pas pour animer les nageurs, mais bien pour leur aider à supporter les fatigues de leur expédition, de les reconforter par cette distribution.

Je quittai le village à une heure du matin pour me lancer sur la rive droite. Je traversai à cet effet le marais avec toutes les précautions nécessaires pour tenir mes hommes réunis et ne pas m'écarter du chemin que j'avais déjà reconnu.

Une heure et demie après, je me trouvai sur le bord de l'eau et j'y rassemblai sans le moindre bruit les braves que le désir de la gloire et l'amour de leur patrie avaient ralliés sous mes ordres pour une entreprise sans exemple jusqu'alors. Je n'ajoutai que ces mots aux instructions que je leur avais déjà données :

« Intrépides nageurs, vous allez dans un instant vous couvrir d'une gloire immortelle en portant la terre et la mort dans les retranchements et le camp de l'armée ennemie. Vous ne pouvez pas faire de prisonniers ; la victoire qui vous attend s'y oppose. Egorgez donc tout ce qui vous tombera sous la main. Ralliez-vous au coup de sifflet que je donnerai sur la rive droite ; suivez exactement mes traces, je serai toujours à votre tête, et rappelez-vous que notre mot d'ordre est : *Vaincre ou mourir.* »

Au même instant, je me glissai dans l'eau, environné de sept officiers qui nagent à ma hauteur. La troupe nous suit et bientôt nous abandonnons tous la rive gauche. Quelques hommes, entraînés par la rapidité du courant, sont portés très loin et ne peuvent gagner la rive droite. D'autres, trop faibles nageurs se noient sans recevoir aucun secours de leurs camarades qui sentent la nécessité d'arriver.

Je touche le premier au bord opposé. Un pilotis élevé, soutien d'une digue, rend notre arrivée difficile. Je le franchis et je suis debout sur cette digue ; le sifflet se fait entendre, les nageurs se rallient. Pendant que je les réunis, un nommé Bergon, mon adjudant sous-officier, et mon compatriote, depuis mort lieutenant-colonel en Portugal, surprend et tue un factionnaire dont les cris n'ont point donné l'éveil.

Nous marchons à l'instant sur les postes ; la position m'en était connue ; je n'en avais que deux à surprendre pour avoir ensuite le champ libre jusque sur les derrières du bataillon autrichien qui gardait la principale

redoute, en face de laquelle la division devait effectuer son passage. Ces deux postes dormaient auprès d'un feu à moitié éteint. Les premiers nageurs les expédièrent à coups de lance, sans aucun retard pour notre mouvement.

Je m'arrêtai à cinquante pas des Autrichiens, occupés sérieusement par les bruits que nos troupes faisaient sur la rive gauche pour l'établissement du pont. Le feu que l'ennemi dirigeait sur ce point était des plus vifs. A la faveur du tumulte, les nageurs se formèrent sur une seule ligne et après avoir détaché nos lances, nous nous précipitâmes sur les retranchements ennemis et fîmes main-basse sur tout ce qui les occupait. Les Autrichiens, surpris et épouvantés d'une si brusque attaque, se tournèrent à peine pour se défendre ; la plupart périrent sans coup férir ; quelques-uns se précipitèrent dans la rivière ; un seul fut épargné pour nous conduire aux autres redoutes.

Dans ce moment, un nageur atteignit le général Hotze d'un coup de lance à la cuisse, et un coup de biscaïen qu'il reçut à l'estomac le renversa mort.

L'ardeur des nageurs était telle, au moment où nous attaquâmes, que l'adjudant Bergon après avoir tué plusieurs Autrichiens, tomba par erreur sur un de mes capitaines, nommé Morin, de Domfront, et lui porta plusieurs coups de lance, dont heureusement aucun ne le blessa. Ce ne fut qu'en déclinant plusieurs fois son nom que cet officier esquiva la mort et qu'il ne fut pas forcé de tuer Bergon, son meilleur ami. »

Si Bergon fut resté sergent, il aurait à coup sûr sa statue sur nos places publiques. Mais, de même que Dellard arriva au généralat, Bergon devint chef de bataillon. A défaut du bronze, il occupe une page honorable dans le *Panthéon de la Légion d'honneur*, par T. Luinathière. Nous y lisons :

BERGON (Antoine), fils de Raymond et de Bergon Pétronille, naquit le 3 octobre 1776, à Cahors. Volontaire le 1^{er} octobre 1792, dans le 23^e bataillon des réserves, incorporé en l'an II dans la 163^e demi-brigade d'infanterie de bataille, amalgamé en l'an IV dans la 36^e de ligne, devenue 36^e régiment de même arme le 1^{er} vendémiaire an XI, il fit la campagne de 1792, à l'armée du Nord, obtint le grade de caporal, le 1^{er} mai 1803, et devint fourrier le 4 du même mois. De 1793 à l'an IX, il servit aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Allemagne, du Danube et du Rhin, fut nommé sergent du 2 germinal an II, sergent-major le 15 germinal an V, adjudant sous-officier le 4 thermidor de la même année, et sous-lieutenant le 4^e jour complémentaire an VII. Le 3 vendémiaire an VIII, il se trouva au nombre de ceux qui passèrent volontairement la Lintz, il contribua puissamment par son courage au succès de la journée. Le 31 prairial suivant, il traversa le Danube à la nage, et alla sous le feu du canon et de la mousqueterie détacher une barque qu'il ramena sur la rive droite, où elle reçut treize coups de boulets qui la coulèrent bas. Nommé lieutenant le 27 germinal an IX, il alla tenir garnison à Aix-la-Chapelle pendant les ans X et XI, et fut promu capitaine le 23 fructidor de cette dernière année, et fit partie du camp de Saint-Omer, pendant les ans XII et XIII. Créé membre de la Légion d'honneur le 23 prairial an XII, il fit avec la 1^{re} division du 4^e corps de la grande armée les guerres d'Autriche, de Prusse et de Pologne de l'an XIV à 1807, et se distingua à Austerlitz, où il reçut un coup de feu au pied droit, et à Eylau, où il eut le bras gauche traversé d'une balle. De 1808 à 1811, il combattit en Espagne et en Portugal, obtint le grade de chef de bataillon le 13 novembre 1808, et mourut à l'hôpital de Ciudad-Rodrigo, le 19 avril 1811.

Cette famille est aujourd'hui représentée par MM. Bergon Antoine à Cahors, Bergon Guillaume et Bergon Jean, petits-neveux.

Variétés

Le Bœuf gras

Triste nouvelle à vous apprendre, lecteurs du *Journal du Lot*. Nous ne verrons pas, cette année, dans nos rues, places et boulevards, promener le Bœuf gras, aux cornes enveloppées de branches de lauriers et de rubans multicolores. C'est vraiment dommage ! Cette fête à Cahors, comme partout, amuse beaucoup la foule. Les enfants suivent, en se livrant aux plus bruyantes démonstrations de joie, le char qui porte le héros de la journée, tout fier et tout heureux des honneurs qu'il reçoit. Pauvre animal ! Il ne sait pas que la Roche tarpéienne est à deux pas du Capitole.

Pour vous consoler de l'absence en 1893, de cette procession amusante, laissez-moi vous en faire en quelques mots l'histoire. Si Messieurs de la grasse Confrérie des bouchers n'ont pas fait leur devoir, est-ce une raison pour un chroniqueur de ne pas s'acquitter consciencieusement du sien ? Cela dit, je pars bon train avec le cortège de la bête à corne richement parée et qu'étourdissent ainsi que nous les sons du tambour, de la grosse caisse, des pistons et des trombones.

En avant la musique ! Suivez-moi, lecteurs, par l'effet de notre imagination, comme je suis obligé moi-même de le faire en raison du bon tour que nous ont joué nos farceurs bouchers cadurciens.

N'allez cependant pas croire, lecteurs, que la suppression, cette année, de la promenade du Bœuf gras dissimule un manque actuel de belle viande dans les boucheries de Cahors. J'ai assisté, la foire dernière, au concours présidé par M. le Préfet du Lot. Il y avait un bœuf véritable mastodonte du poids de 1,900 kilogs. Les autres animaux primés étaient également superbes. Applaudissez, cuisinières de la ville et des environs, vous trouverez de jolis morceaux pour bouillies, sauces et rôtis.

Le Christianisme n'a pas si bien anéanti la religion païenne qu'il n'en soit resté des traces dans nos mœurs et dans nos usages. Les fêtes populaires n'ont fait que changer de nom et d'objet. La raison en est fort simple : il faut que le peuple s'amuse, et les législateurs dans tous les pays ont cru devoir tolérer les plaisirs les plus fous, et, malgré leur gravité professionnelle, parfois s'y livrer eux-mêmes. Voulez-vous parier cent contre un que le Parisien, si fier de ses droits civiques, consente à en sacrifier quelques-uns plutôt que de se voir priver de la promenade du Bœuf gras dans les rues de la capitale ?

Cette coutume singulière est certainement une allégorie : tout le monde le reconnaît. Mais quel en est le sens. Sur ce point on n'est pas d'accord.

Était-ce primitivement une fête astronomique. Peut-être. Elle avait lieu d'habitude au commencement du printemps, lors de l'entrée du Soleil dans le Taureau, époque vénérée dans les religions antiques à cause de la nature qui prend sa sève.

Les Gaulois, nos ancêtres, adoraient parmi leurs divinités, le Taureau, revêtu de l'étoile sacerdotale.

Sur les bords du Nil le bœuf Apis était l'objet d'un culte spécial.

Quand vient la fête du printemps, les habitants du Cèleste-Empire promènent un bœuf et l'immolent ensuite.

Les Romains, les grands faiseur de divinités, inventèrent Bovina, déesse de la boucherie.

Sous la monarchie mérovingienne, les bœufs furent en grand honneur.

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent, Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Ne pourrait-on pas dire sans remonter si haut et sans avoir besoin de faire étalage d'érudition que le bœuf gras figure le Carnaval où il se fait une si grande consommation de viande de boucherie.

Honneur donc au bœuf, grand triomphe des bouchers !

Honneur au bœuf ! Il a révélé Pierre Dupont, le célèbre chansonnier. Vous savez comme il a chanté en strophes adorables ces bonnes bêtes :

Il sont forts comme un pressoir d'huile,
Il sont plus doux que des moutons ;
Tous les ans on vient de la ville
Les marchander dans nos cantons
Pour les mener aux Tuileries
Le Mardi gras, devant le roi,
Et puis les vendre aux boucheries ;
Je ne vois pas : ils sont à moi !

La fête du Bœuf gras fut établie, à peu près telle qu'on la célèbre de nos jours, à l'époque du Moyen-Age.

Les clercs de la Basoche plantaient le mai devant la porte du Palais de Justice.

Piqués d'émulation, les garçons bouchers voulurent avoir leur fête. Vêtus de casaques rouges et de trouses blanches, ils promenaient le bœuf gras dans Paris et le conduisaient en pompe chez les principales autorités de la ville. On l'appelait bœuf viellé parce qu'il marchait au son des violes ou violons.

La procession de 1739 est la plus mémorable dont aient parlé les chroniqueurs.

Le bœuf gras, cette année, était couvert d'une riche housse de tapisserie et portait une aigrette de feuille, comme l'antique bœuf gaulois. Sur son dos était assis un gracieux enfant nu avec un ruban en écharpe ; il tenait dans une main un sceptre et dans l'autre une épée.

C'était le roi des bouchers.

Quinze garçons coiffés de turbans escortaient le bœuf dans sa triomphale promenade. Deux le tenaient par les cornes. Violons, fifres et tambours précédaient le cortège qui parcourait les quartiers de Paris pour se rendre chez les prévôts, les échevins et les présidents.

La révolution ne respecta pas cette fête de la promenade du bœuf gras qui avait traversé cependant, sans entrave, les mauvais jours de la Ligue et de la Fronde.

Le premier consul devenu empereur, sachant que les masses aiment tout ce qui est apparat et représentation, rétablit l'ancienne procession. Depuis elle figure dans les divertissements du Carnaval, mais transformée en brillante cavalcade où apparaissent des druides en costume de sacrificateur, des guerriers romains et des chevaliers du Moyen-Age. Une belle musique achève de rehausser l'éclat de cette fête populaire.

En certaines provinces la promenade du Bœuf gras se termine par un bal : Après le trépas du héros de la journée, bouchers et bouchères dansent avec entrain jusqu'au point du jour.

Méchants bouchers de Cahors, vous n'avez pas voulu nous offrir, cette année, le joyeux spectacle du bœuf traditionnel parcourant notre ville.

Cependant nous payons assez cher les filets mignons, les gigots fortifiants, les biftecks savoureux et les entre-côtes que rend succulents et parfumés le cresson si riche en iode.

Les vilains ! Pour vous punir nous ne devrions, ces jours-ci, acheter que des poulets, des dindes et du gibier.

Vous riez en vous moquant de moi, pauvre chroniqueur. Ne vous gênez pas. Allez-y gaîment. La fantaisie vous a pris de supprimer la promenade du Bœuf gras,

Eh bien ! allez-vous promener.

Henri CAMINADE.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN DE G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Choléra et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 373, rue Saint-Honoré.

PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Sciaticque, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU VÉRITABLE
TOPIQUE BERTRAND AÏMÉ
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite)
Prix : 0.50, 0.75, 1^{er}, etc. — Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour ; PARIS, 141, r. Rennes et 112, rue

AVIS

M. AUDOUARD chirurgien-dentiste à Brive, cédant à de nombreuses sollicitations se rendra à CAHORS, le premier et le troisième samedi de chaque mois, (Hôtel de l'Europe).

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Acte d'offres

Le PRÉFET du département du Lot, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique :

Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire n° 1 de la commune de Cassagnes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Une somme de deux cents quatorze francs (214 fr.), est offerte au sieur Delord Pierre, de Cassagnes, pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'il doit céder audit chemin.

SAVOIR :

- 4 a 48 de terre (S^{on} C — 75).
- 1 a 90 de friche et bois (S^{on} B — 642 P).
- 1 a 61 id. id. (S^{on} B — 643 P).
- 0 a 90 de terre et bois (S^{on} B — 641).
- 2 a 16 id. id. (S^{on} B — 643 P).

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié au sus-nommé, avec sommation de déclarer son acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'il n'accepte pas les offres qui lui sont faites, d'indiquer le montant de ses prétentions.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 9 février 1893.

Le Préfet,
HENRI ARNAUD.

NOUVEAU SALON DE COIFFURE

5, rue de la Mairie (Maison Bousquet)

Julien ALIBERT

Ex-garçon coiffeur à Paris

JULIEN ALIBERT, après avoir travaillé huit ans dans les principales Maisons de la Capitale, vient d'installer, dans notre ville, un Salon de coiffure où les Cadurciens trouveront tout le confortable désirable en même temps que les divers objets de toilette les plus perfectionnés.

Parfumerie de Première marque
Postiches

Ouverture Samedi 11 Février



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 11 février 1893.

Gravures : Paris ; Réception du capitaine Binger et du commandant Monteil, à l'hôtel de ville. — Départements : Marseille : La grève des boulangers. — Beaux-Arts : Marchande de fleurs à Londres, tableau de Mlle C. Fauld. — Monte-Carlo : Exposition des Beaux-Arts. — Les membres du jury. — Angleterre : Le nouveau chemin de fer électrique, à Liverpool. — Les « Unemployed », à Londres. — La manifestation. — Iles Havai ; Honolulu : Vue générale. — Le Palais royal. — La reine Liliuokalani. — L'hôpital. — S.-B. Dole, chef du gouvernement provisoire. — Mode : La mode en février 1893. — Portraits : M. de Bernier. — M. Thureau-Dangin. — Guidicini, vainqueur du tir aux pigeons de Monte-Carlo. — Portraits (nécrologie) : Le général Delebecque.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Théâtres par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — La Révolution aux Iles Havai, par M. C. de Varigny. — Le Monde scientifique, par H. Coupin. — La mode, par Ludka. — Explication de gravures, Ecches, Rébus, Récréations de la famille, Bibliographie, Revue comique, etc. — Nouvelle en cours de publication : Le Buste, par J. Rault. — En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique ; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

LA DÉBACLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 10 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin :

« Vous allez publier *La Débauche* et vous me demandez quelques lignes de préface.

« D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

« Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement : l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang où nous sommes sortis régénérés et grandis.

« Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse ! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

La Débauche est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8° jésus, paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de sept francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le

journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le *Racabout* de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERES

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, FURUNCLES, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Même les PLAIES-ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LÉNORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

CAPSULES DE Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 4 franc le gramme.

DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun. PARIS

A Vendre

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

La Foncière

COMPAGNIE d'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
dans les Assurances 80% BÉNÉFICIES
PARTICIPATION de la Compagnie
Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le *Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^{ie}* à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.
Dépôt : Toutes Pharmacies.

OUTILS POUR AMATEURS
et INDUSTRIE. Fournitures pour DECOUPAGE TOUS — MACHINES
Catalogue, 500 figures, contre 35 cent.
LE MELLE, breveté s. g. d. g.
8, r. de la Fidélité, PARIS

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai *Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flaçon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai *Réparateur* TRICARD, dit aussi *Réparateur* J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.